



CONSEIL COMMUNAL
CHÉSEREX

Election à la syndiculture du 26 avril 2026 (1^{er} tour)

Procès-verbal d'élection tacite

Le Bureau électoral constatant :

- que seule la liste « Entente communale », comprenant le nom d'une personne candidate, a été déposée dans les délais légaux,
- que la liste déposée est conforme aux articles de la LEDP et de son règlement d'application (RLEDP),
- qu'un seul siège est à repourvoir,

PROCLAME

Monsieur Patrick Barras, né le 24 septembre 1962, originaire de Siviriez, domicilié à la route de la Florettaz 79 à Chésereux, élu **tacitement syndic** pour la législature 2026-2031.

Pour le Bureau électoral

Le Président du bureau

La Secrétaire



Chésereux, le 7 avril 2026